

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 9 JUIN 2022

*Établi en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE NEUF DU MOIS DE JUIN**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gray s'est réuni à 20h00, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales adressées aux Conseillers le 3 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 71

**Présidence** de Monsieur Alain BLINETTE, Président.

**Étaient présents** : N. DAGUET, J-M. CHAUDOT, X. COQUIBUS, P. MARCOUX, C. BON, T. SAVIN, E. JEUDY, D. JACQUEY, D. BERGEROT, J. SACCOMANI, G. FENOL (suppléant de T. BEUCHET), J. PRUNEAU, J-F. CERCLEY, A. NICOLLE, Y. POIROT, P. LAMBERT, R. BRESSAND, M. LAMBERT, S. CATALOT, D. CHEMINOT, J-M. PAGEAUX, A. TODESCHINI, P. PAROT, C. LAURENÇOT, J. DEBELLEMANIERE, H. NAJI, J. COLLINET, A. PAUFERT, M-F. MIALLET, J-C. GULOT, N. CAILLE, M. VALLEE, D. TARTRAT, M. BRACONNIER, D. THEVENOT, S. ABBEY, G. DE GERAUVILLIERS, J. CHAVECA, F. HENNING, J-P. COURIOL, E. MANDIGON, A. BLINETTE, D. MOREAU, M. OUSSET, J. CHENEVIER, L. PECQUERY, C. GAUTHIER, J-P. SORNAY, J-P. GEOFFROY et J-L. MEUNIER.

**Étaient absents représentés** : A. LOMBERGER (pouvoir à X. COQUIBUS), C. DEMANGEON (pouvoir à C. GAUTHIER), C. GUINET (pouvoir à J-P. SORNAY), P. GHILES (pouvoir à J. COLLINET), M. OLIVIER-PAQUIS (pouvoir à C. LAURENÇOT), M. VASSILEV (pouvoir à N. CAILLE), C. DUREUX (pouvoir à M. VALLEE), Y. GUIGNOT (pouvoir à D. TARTRAT), J-P. BONVALOT (pouvoir à P. LAMBERT), J-C. VAGNER (pouvoir à A. NICOLLE), O. VUILLIER (pouvoir à J. CHAVECA), I. BOUCLANS (pouvoir à J-P. COURIOL) et I. SCHNEIDER (pouvoir P. PAROT).

**Étaient absents** : D. RAILLARD, M. BRETON, V. THOMAS, C. DUVERNOY, J-N. ROUSSET, F. LAGIER, B. ROYER et R. ROUSSELLE.

Didier CHEMINOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### INFORMATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations consenties par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020.

DATE SIGNATURE	DELEGATION D'ATTRIBUTION	TITRE	N° DECISION
05/04/2022	Louage de choses	Convention de location de l'Espace Festi'Val avec l'Association TEMPS DANCE	2022-16
07/04/2022	Louage de choses	Convention de location de l'Espace Festi'Val avec la caisse locale du Crédit Agricole	2022-17
19/04/2022	Marchés Publics	Travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable de la rue des Epoux Blanchot à Rigny – Avenant n°1	2022-18
19/04/2022	Marchés Publics	Création d'un réseau d'assainissement et renouvellement d'un réseau d'eau potable depuis la ZA Gray Sud vers l'aérodrome Saint-Adrien – Lot 1 :	2022-19

		Réseaux assainissement et eau potable –Avenant n°2	
19/04/2022	Marchés Publics	Attribution du marché relatif à la réfection de la toiture terrasse de l'espace festi'val à la suite d'un sinistre	2022-20
09/05/2022	Marchés Publics	Création d'un réseau d'assainissement et renouvellement d'un réseau d'eau potable depuis la ZA Gray Sud vers l'aérodrome Saint-Adrien – Lot 3 : Essais et contrôles – Avenant n°2	2022-21
11/05/2022	Louage de choses	Convention de location de l'Espace Festi'Val avec le DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE	2022-22
24/05/2022	Louage de choses	Convention de mise de l'Espace Festi'Val avec le POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS	2022-23
24/05/2022	Marchés Publics	Maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du Cinémavia et du bâtiment Mavia avec mise en œuvre d'une climatisation - Avenant n°1	2022-24
24/05/2022	Marchés Publics	Maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du Cinémavia et du bâtiment Mavia avec mise en œuvre d'une climatisation - Avenant n°2	2022-25

## FINANCES

### **69. Attributions de compensation de 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les montants des attributions de compensation pour 2014, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Communes	Charges dues à la CCVG	Versement De la CCVG
GRAY		814 223.50
ARC LES GRAY		775 572.49
GRAY LA VILLE	30 754.31	
ANCIER	7 923.85	
RIGNY		2 673.49
VELET		54 405.25
APREMONT		7 431
CHAMPVANS	2 049	
ESMOULINS		9 863
GERMIGNEY - LA LOGE	8 145	
LE TREMBLOIS	4 602	
NANTILLY	20 209	
BATTRANS	10 007	
CHAMPTONNAY	4 059	
NOIRON	3 129	
IGNY		1 295
SAINTE LOUP NANTOUARD	5 614	
SAINTE REINE	1 147	
SAUVIGNEY LES GRAY	5 555	

SAINT BROING - CORNEUX	6 517	
ATTRICOURT		1 996
AUTREY LES GRAY		69 245
AUVET - LA CHAPELOTTE		11 614
BOUHANS ET FEURG		20 875
BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE		4 920
CHARGEY LES GRAY		36 834
ECUELLE		1 404
ESSERTENNE ET CECEY		13 288
FAHY LES AUTREY		2 050
LOEUILLEY		8 044
MANTOCHE		71 151
OYRIERES		32 068
POYANS		3 847
VARS		9 304
CRESANCEY		7 714
ONAY		4 231
VELESMES - ECHEVANNE		33 943

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **70. Attributions de compensation de 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les montants des attributions de compensation pour 2015, comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Communes	Charges dues à la CCVG	Versement De la CCVG
GRAY		808 165.50
ARC LES GRAY		775 572.49
GRAY LA VILLE	30 754.31	
ANCIER	7 923.85	
RIGNY		2 673.49
VELET		54 405.25
APREMONT		7 431
CHAMPVANS	2 049	
ESMOULINS		9 863
GERMIGNEY - LA LOGE	8 145	
LE TREMBLOIS	4 602	
NANTILLY	20 209	
BATTRANS	10 007	
CHAMPTONNAY	4 059	
NOIRON	3 129	
IGNY		1 295
SAINT LOUP NANTOUARD	5 614	
SAINTE REINE	1 147	
SAUVIGNEY LES GRAY	5 555	

SAINT BROING - CORNEUX	6 517	
ATTRICOURT		1 996
AUTREY LES GRAY		69 245
AUVET - LA CHAPELOTTE		11 614
BOUHANS ET FEURG		20 875
BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE		4 920
CHARGEY LES GRAY		36 834
ECUELLE		1 404
ESSERTENNE ET CECEY		13 288
FAHY LES AUTREY		2 050
LOEUILLEY		8 044
MANTOCHE		71 151
OYRIERES		32 068
POYANS		3 847
VARS		9 304
CRESANCEY		7 714
ONAY		4 231
VELESMES - ECHEVANNE		33 943

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **71. Attributions de compensation de 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les montants des attributions de compensation pour 2018, comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Communes	Charges dues à la CCGV	Versement De la CCGV
GRAY		726 656.50
ARC LES GRAY		745 275
GRAY LA VILLE	42 797	
ANCIER	13 826	
RIGNY	4 630	
VELET		49 912
APREMONT		1 717
CHAMPVANS	4 472	
ESMOULINS		8 112
GERMIGNEY - LA LOGE	10 197	
LE TREMBLOIS	6 843	
NANTILLY	26 114	
BATTRANS	12 655	
CHAMPTONNAY	5 155	
NOIRON	3 783	
IGNY	922	
SAINT LOUP NANTOUARD	6 830	
SAINTE REINE	1 550	
SAUVIGNEY LES GRAY	6 837	
SAINT BROING - CORNEUX	7 928	

ATTRICOURT		1 519
AUTREY LES GRAY		64 545
AUVET - LA CHAPELOTTE		8 578
BOUHANS ET FEURG		17 578
BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE		3 575
CHARGEY LES GRAY		26 374
ECUELLE		421
ESSERTENNE ET CECEY		8 354
FAHY LES AUTREY		636
LOEUILLEY		6 716
MANTOCHE		65 381
OYRIERES		27 195
POYANS		2 186
VARS		6 941
CRESANCEY		5 321
ONAY		3 381
VELESMES - ECHEVANNE		27 736
ARSANS	2 031	
BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY		11 533
CHEVIGNEY		335
LA GRANDE RESIE	2 090	
LIEUCOURT		1 805
PESMES		50 625
LA RESIE SAINT MARTIN	2 853	
SAUVIGNEY LES PESMES		9 007
VADANS		1 043
VALAY		18 893
VENERE		855

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **72. Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de Communes Val de Gray et la Ville de Gray**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les principes de cette transaction formulés dans le projet de protocole transactionnel joint au présent rapport.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole ainsi négocié et procéder aux démarches administratives et comptables nécessaires à sa mise en œuvre.



Fait à Gray, le 14 juin 2022

Le Président,

Alain BLINETTE

Affiché à l'hôtel communautaire le 14 juin 2022 (jusqu'au 13 septembre 2022)